

DOSSIER

Paris, le 17 mars 2022

CDAS PARIS DU 10/03/2022

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION
SOCIALE DE PARIS**

L'attractivité du secteur public s'amenuise avec la politique du gel du point d'indice. Ainsi, l'action sociale revêt toute son importance dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat accentué de plus par le contexte sanitaire et international.

En vertu de la loi de finances 2022, le crédit budgétaire ministériel de l'action sociale tous titres confondus s'élève à 107 645 050 d'euros.

Le budget 2022 des crédits d'actions locales du CDAS de Paris est de 400 080 euros avec une réserve de 6%.

La CFTC DGFIP s'oppose à l'existence de cette réserve budgétaire. Il faudrait tout du moins la lever dans ce contexte de hausse des prix.

Le budget 2021 a été utilisé en totalité, malgré le contexte sanitaire, grâce à la fongibilité des actions.

L'évolution du réseau de l'action sociale est toujours en cours. Le réseau de l'action sociale serait organisé et piloté au niveau régional. Or, la proximité avec les agents est un gage de réussite pour l'action sociale. A l'heure actuelle, on ne connaît pas comment va être organisé ce réseau ni l'articulation qui va être mise en place entre la structure régionale et l'action sociale sur le terrain.

La CFTC DGFIP s'oppose donc à cette évolution et souhaite garder le réseau de proximité départemental. Cette régionalisation, qui irait bien sur avec des suppressions de postes, éloignerait encore l'action sociale des agents et perdrait en efficacité.

Vous trouverez ci dessous les prestations locales :

1/ Arbre de Noël :

Le spectacle 2021 au cirque phénix, a pu avoir lieu juste avant les restrictions de fin d'année liées au covid.

Pour l'année 2022, le spectacle retenu est une fête foraine.

Les chèques cadeaux 2021 ont été retirés en majeure partie. Le solde non réclamé par les agents va être récupéré courant avril normalement. En 2022, les chèques cadeaux reprendront leur ancien montant. En effet, les sorties 2022 devraient pouvoir avoir lieu en raison de l'amélioration du contexte sanitaire.

2/ Site "tout apprendre" :

La connexion au site tout apprendre est toujours possible jusqu'en juin 2022.

N'hésitez pas à vous y connecter

3/ Sorties retraités et actifs :

Des sorties 2022 vont être proposées. Certaines sont proposées sans repas afin d'éviter les problèmes liés au covid. Les coûts de certains devis sont susceptibles d'augmenter en raison notamment de l'augmentation du prix du carburant.

4/ actions de santé publique :

Une conférence sur l'ostéoporose va être proposée le 12 avril 2022 et le 15 septembre 2022.

Il sera désormais possible de suivre ces conférences en audio et visio. Une pré-inscription devra être faite.

Une action sera menée sur le thème sport-santé avec la MGEFI.

5/ colonies de vacances :

En 2021, 88 enfants ont participé aux différents séjours. La satisfaction globale est bonne.

En 2022, les prestataires ont dû augmenter leur tarif par répercussion de la situation de 2020-2021. Dans ce contexte, une nouvelle grille tarifaire a dû être mise en place. Le budget 2022 prévisionnel pour les colonies de Toussaint est de 40 000 euros.

6/ restauration :

Des travaux vont être réalisés au restaurant Saint Sulpice pour environ 15 mois. La solution de remplacement est le restaurant du Bon Marché.

Fermeture de Boucry.

Une étude est en cours pour la restauration liée aux sites de Banque et Notre Dame des Victoires mais rien n'est encore acté.

7/ vaccination :

Il faut rappeler qu'il y a une autorisation d'absence pour la vaccination de la grippe ainsi que pour celle du covid. Une journée supplémentaire peut être accordée en plus le lendemain de la vaccination covid en cas d'effets secondaires.

Pour le don du sang, il est possible de bénéficier d'une autorisation d'absence pendant la durée nécessaire à ce don.

8/ consultation :

Les consultations avec le notaire, l'avocat ou le psychologue continuent et peuvent avoir lieu par téléphone. Ne pas hésiter à demander un rendez-vous en cas de besoin.

9/ divers :

Par le biais d'une association, il est possible d'avoir de l'aide d'un écrivain public.

Il devrait aussi y avoir un futur partenariat pour former les retraités au numérique.

Vous trouverez toutes les prestations proposées sur le portail de l'action sociale des MEF se situant dans l'onglet « liens utiles » d'Ulysse.